

ACIC

Aide au cinéma indépendant
(Canada)

Office national du film du Canada [Programme français]

04:2000



ACIC — AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

L'ACIC, PARTENAIRE INDÉFECTIBLE DU CINÉMA INDÉPENDANT

Depuis sa création en 1964, le Programme français de l'Office national du film du Canada (ONF) accueille, souvent de façon informelle, les demandes de toutes natures des jeunes cinéastes. Ce soutien se traduit notamment en conseils techniques. En 1973, Jean Roy, responsable du service de la caméra, fait un pas de plus et met en place l'Aide artisanale au cinéma et à la formation. Depuis lors, dans un esprit de continuité, l'ONF se positionne comme un partenaire indéfectible de la production indépendante, offrant aux cinéastes aussi bien son savoir-faire que ses services.

Françoise Berd, forte de son expérience théâtrale et cinématographique, prend la relève de Jean Roy, dès 1974, à la tête du Programme d'aide au cinéma artisanal. Elle est relayée par Pierre Letarte, caméraman documentaire réputé, en 1985. Ne ménageant pas son encouragement à l'égard des jeunes cinéastes, il dirige le PAPA, ou Programme d'aide à la production artisanale. Avec les années, s'ajustant à l'évolution de la production et au profil des autres programmes d'aide à la production indépendante, l'intervention complémentaire de l'ONF évolue, se précise, se structure. Ainsi, en 1989, Arlette Dion coordonne l'Aide au cinéma indépendant (Québec) ACIQ qui, cinq ans plus tard, devient l'Aide au cinéma indépendant (Canada) ACIC, se montrant particulièrement attentive aux aspects créatifs des projets qui lui sont soumis. Depuis janvier 1995, Monique Létourneau dirige l'ACIC qui bénéficie de son expérience de productrice.

Le programme d'aide ACIC apporte son soutien à environ cinquante productions par année. Longtemps réservées aux productions sur support film, les ressources de l'ACIC sont maintenant aussi offertes aux documentaires sur support vidéo. La participation de l'ONF constitue une aide d'appoint. La langue des productions doit être le français. Les projets doivent être de type artisanal, c'est-à-dire que le réalisateur doit en demeurer le maître d'œuvre, ce qui exclut les films et vidéos de commande. L'aide de l'ACIC va prioritairement aux productions à caractère innovateur, tant sur le plan de la forme que du contenu.

Au cours des dernières années, l'ACIC a soutenu les projets de cinéastes qui comptent aujourd'hui parmi les forces vives de la cinématographie québécoise dont Olivier Asselin (**La Liberté d'une statue**, 1990), Manon Briand (**Les Sauf conduits**, 1991), Lucie Lambert (**Avant le jour**, 1999), Benoît Pilon (**Regards volés**, 1994) et Jean-Marc Vallée (**Les Fleurs magiques**, 1995). L'ACIC a aussi permis à des cinéastes confirmés de poursuivre des œuvres personnelles, parmi lesquels Sophie Bissonnette (**Des lumières dans la grande noirceur**, 1991), Jeanne Crépeau (**Revoir Julie**, 1998), Georges Dufaux (**De l'art et la manière chez Denys Arcand**, 1999), Bernard Émond (**Le Temps et le Lieu**, 2000), Jeannine Gagné (**Aube urbaine**, 1995), Serge Giguère (**Le Roi du drum**, 1991), Micheline Lanctôt (**Deux Actrices**, 1993) et Michel Langlois (**Lettre à mon père**, 1992).



MISSION

Le Programme français de l'Office national du film du Canada (l'ONF) offre une aide d'appoint à la production de films de langue française en provenance de partout au Canada, films particulièrement innovateurs sur le plan de la forme ou du contenu, et dont l'existence pourrait être autrement compromise.

Les demandes d'aide, comprenant le formulaire et tous les documents requis, peuvent être déposées en tout temps.

L'aide peut être accordée sous forme de prêt d'équipement et de services techniques en production et en postproduction directement liés à la réalisation d'un film (à titre d'exemple, les services de secrétariat ou de comptabilité sont exclus).

Cependant, aucun des films inscrits à l'ACIC n'aura préséance sur une production ou coproduction ONF et toute aide accordée par lettre d'entente est conditionnelle à la disponibilité des ressources au moment où l'aide est requise à la seule discrétion de l'ONF. L'ONF ne s'engage à respecter aucun échéancier, qu'il soit lié à une prévente, à un préachat, à une télédiffusion ou à la programmation du film à un festival ou autre événement.

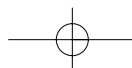
Nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit avant de poursuivre toute démarche auprès de l'ACIC.

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer :

- pour le Québec, au (514) 283-9324;
- pour l'Ontario et l'Ouest, au (613) 995-3202;
- pour l'Acadie, au (506) 851-6106.
- ou consulter le www.onf.ca/acic

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1 Tout film 16 mm, 35 mm ou vidéo (documentaire seulement) qui n'est pas déjà admis dans un des programmes réguliers de l'ONF, dans le programme d'aide au cinéma d'animation ou dans le programme d'aide du Programme anglais*;
- 2 Tout film original dont la langue principale est le français;



ACIC — AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

- ③ L'aide accordée doit en être une d'appoint et ne doit jamais représenter la totalité du budget du film et ne peut être qu'une participation minoritaire à être déterminée à la seule discrétion de l'ONF;
- ④ Les projets soumis ne sont considérés qu'aux étapes suivantes :
 - a) scénario (version dialoguée s'il s'agit d'une fiction, ou version finale de la proposition cinématographique s'il s'agit d'un documentaire); ou
 - b) assemblage image avec son synchronisé; ou
 - c) à titre exceptionnel, toute autre étape ultérieure de production.
- ⑤ Ne sont **pas** admissibles : les films produits dans le cadre d'un programme d'enseignement, les films promotionnels, les commandites, les messages d'intérêt public, les films didactiques et les séries.

* Pour les projets d'animation, veuillez communiquer directement au Studio d'animation du Programme français au (514) 283-9300, courriel : f.langdeau@onf.ca

* Pour les projets du Programme anglais : (514) 283-9802, courriel : m.wong@nfb.ca

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les demandes d'aide pour les projets documentaires tournés et livrés sur support vidéo sont admissibles et priorisés, de même que les documentaires sur support film.

Le soutien aux projets de courts et moyens métrages de fiction est maintenu.

Les demandes pour les projets plus expérimentaux ou exploratoires sont également recevables.

Le soutien au volet long métrage de fiction est aboli.

L'ONF aura le droit d'accorder la priorité aux demandes d'aide selon :

- ① l'originalité, la pertinence, la qualité des projets qu'il jugera à propos, et ce, à sa seule discrétion;
- ② l'expérience des proposeurs;
- ③ le devis et le mode de financement.

Les disponibilités financières de l'ONF et plus particulièrement du programme ACIC sont toujours considérées au cours du processus décisionnel.

CONDITIONS DU PROGRAMME

- ① Pour chaque service offert, le cinéaste s'engage à payer à l'avance à l'ONF, par chèque visé ou mandat bancaire libellé à l'ordre du Receveur général du Canada, un montant couvrant 10 % des frais directs reliés audit service, ainsi que les taxes applicables à leur égard. Les paiements peuvent être échelonnés au fur et à mesure que les services sont requis.
- ② L'ACIC ne prête de l'équipement que si les usagers éventuels ont la compétence pour s'en servir adéquatement; l'ONF est seul juge en la matière. Un curriculum vitæ du caméraman pourrait être exigé.
- ③ Tout prêt d'équipement nécessite de la part de l'utilisateur ou des utilisateurs éventuels une couverture d'assurance représentant le coût de remplacement des équipements prêtés spécifiant que l'ONF en est le bénéficiaire. Un chèque visé,



émis à l'ordre du Receveur général du Canada et couvrant la franchise de la police d'assurance, doit être remis à l'ONF pour la durée du tournage. Au retour de l'équipement, après inspection, ce chèque est remis au cinéaste si aucun dommage n'est constaté.

- 4 Le cinéaste s'engage à faire visionner le film par le responsable de l'ACIC de l'ONF avant la production des titres afin que l'ONF puisse déterminer s'il souhaite être mentionné au générique. Dans l'affirmative, le cinéaste intégrera alors au générique de fin la mention suivante : Produit grâce à la collaboration de l'Office national du film du Canada, Aide au cinéma indépendant (Canada) ACIC.
- 5 Le cinéaste s'engage à ne communiquer qu'avec le responsable du programme ACIC. Toutes les démarches doivent se faire par l'entremise de ce dernier. Il est entendu que toute demande d'aide ne constitue pas une offre d'emploi ni un instrument de nomination. En conséquence, le demandeur reconnaît ne pas être un employé, fonctionnaire, préposé ou agent de l'ONF et ne peut en aucun temps faire des représentations en ce sens à qui que ce soit.
- 6 L'ONF demande que les cinéastes déposent, à la fin de la production, une copie VHS du film terminé à l'ACIC pour fin de consultation interne.
- 7 Les films aidés ne peuvent avoir accès aux archives de l'ONF à des taux externes inférieurs à ceux en vigueur pour les clients de l'ONF.
- 8 Tout projet soumis doit inclure :
 - a) la proposition cinématographique, le scénario ou la vidéocassette d'un premier montage ;
 - b) le budget ;
 - c) la structure de financement ;
 - d) l'échéancier ;
 - e) la liste des services demandés ;
 - f) le curriculum vitæ des demandeurs ;
 - g) les lettres d'appui s'il y a lieu.
- 9 Il est de la responsabilité du cinéaste d'informer le responsable de toute modification à l'échéance prévue. Advenant des changements majeurs à l'échéancier ou un arrêt des travaux pour une période d'un an ou plus, l'ONF pourra retirer définitivement son aide ou la retarder.
- 10 Advenant qu'une quelconque condition d'aide ne soit pas respectée, l'ONF, en tout temps, se réserve le droit de retirer définitivement son aide ou de la retarder.



ACIC — AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)



Aide au cinéma indépendant
(Canada)
Office national du film du Canada [Programme français]

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Sur réception de votre projet, d'un sommaire du budget de production, de votre plan de financement et, bien sûr, du formulaire dûment rempli, nous serons en mesure de juger si nous pouvons donner suite à votre demande et nous communiquerons avec vous.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du film :

Résumé du film (4 à 5 lignes maximum) :

Approche :

- Documentaire Fiction Docudrame
 Autre (spécifier) :

Format :

- 16 mm 35 mm Super 16 mm couleur
 noir et blanc vidéo

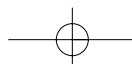
Durée (en minutes) :

Langue principale du film :

Individus, sociétés ou organismes déjà impliqués dans le financement du film :



00:00:05





OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Budget total du film (\$) :

Étape actuelle de production :

Maison de production :

Producteur :

Réalisateur :

Directeur photo :

Filmographie du réalisateur :

Commentaires additionnels :

Nom du demandeur :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

N° de téléphone :

Autre :

N° de télécopieur :

Signature :

Date :

RESSOURCES REQUISES

ÉQUIPEMENT DE TOURNAGE

Période de tournage :

du

au

① Équipement caméra

1 — Aaton 16 / S16 mm

2 — Vidéo Panasonic 700

(projet documentaire seulement)

② Équipement électrique

③ Équipement son

Listes détaillées et valeur assurable (voir Annexe 1).

0 0 : 0 0 : 0 6





OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Retourner à : Aide au cinéma indépendant (Canada) (ACIC)

Pour Montréal et les régions du Québec :
Office national du film du Canada, P-34
C.P. 6100, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3H5

Téléphone : (514) 283-9324
Télécopieur : (514) 283-6243
Courriel : m.letourneau@onf.ca

Pour l'Acadie – Moncton :
Office national du film du Canada
Place Héritage
95, rue Foundry, bureau 100
Moncton, N.-B.
E1C 5H7

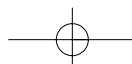
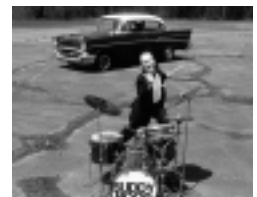
Téléphone : (506) 851-6106
Télécopieur : (506) 851-2246
Courriel : m.rioux-poirier@onf.ca

Pour l'Ontario et l'Ouest du Canada :
Office national du film du Canada
325, rue Dalhousie, bureau 800
Ottawa (Ontario)
K1N 7G2

Téléphone : (613) 995-3202
Télécopieur : (613) 995-3738
Courriel : a.huard@onf.ca

www.onf.ca/acic

0 0 : 0 0 : 0 8



ACIC — AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

ANNEXE 1
ÉQUIPEMENT ACIC

ÉQUIPEMENT CAMÉRA N° 1 (aucune modification possible)

Qté Description

1 Caméra Aaton 16 / S16 mm XTR Plus
3 Magasins 400 pi
1 Zoom Zeiss 10/100 avec pare-soleil
4 Batteries 12 V / 1.8 amp
1 Porte-filtre 4X4
1 Chargeur 12 V
1 Couverture isolante pour caméra
1 Tête Sachler Panorama 7X7
1 Trépied et triangle
Valeur assurable : 51 300 \$

ÉQUIPEMENT CAMÉRA N° 2 (projet documentaire seulement)

Qté Description

1 Caméra Ikegami DVC Pro 700
1 Zoom Canon 5.2 mm X 47 mm
1 Support de caméra
2 Batteries
1 Chargeur
1 Pare-soleil
1 Porte-filtre 4 X 4
Valeur assurable : 75 000 \$





ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Fournir une liste selon les besoins du film et les équipements seront accordés jusqu'à concurrence d'une valeur estimée de 750 \$ par jour selon la liste de prix en vigueur à l'ONF.

Valeur assurable : 20 000 \$ (approximatif)

ÉQUIPEMENT SON (aucune modification possible)

Qté Description

1 Enregistreuse DAT HHB

Écouteurs Beyer Dt-48

1 Perche Van Den Berg

1 Claquette électronique

4 Batteries

1 Chargeur

2 Microphones Schoeps avec capsules MK-4, MK-41 et MK-8

1 Pare-vent Rycote

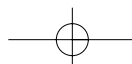
2 Micro-radios Micron Trams

1 Console de mixage stéréo 4 canaux SQN

Câbles

Valeur assurable : 25 000 \$

00:00:10



ACIC — AIDE AU CINÉMA INDÉPENDANT (CANADA)

**ANNEXE 2
STRUCTURE DE FINANCEMENT**

**À titre d'exemple :
PLAN DE FINANCEMENT**

Individus, sociétés ou organismes déjà impliqués dans le financement du film	MONTANTS	% DEVIS	A*ou P*
SODEC (Jeunes créateurs)	0\$	0,00 %	
CONSEIL DES ARTS	0\$	0,00 %	
MULTICULTURALISME CANADA	0\$	0,00 %	
FILM INC.	0\$	0,00 %	
PRODUCTEUR (crédit d'impôt)	0\$	0,00 %	
DIFFÉRÉS	0\$	0,00 %	
AUTRES (nommer)	0\$	0,00 %	
Total partiel :	0\$	0,00 %	
ONF (ressources internes)	0\$	0,00 %	
Total partiel :	0\$	0,00 %	
FINANCEMENT TOTAL :	0 \$	0,00 %	

Note :

* A (Acquis) * P (Pressenti)



OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA



PHOTOS :

AVANT LE JOUR, endos couverture, réalisation : *Lucie Lambert*, photo : *photogramme du film* ● REVOIR JULIE, p. 2, réalisation : *Jeanne Crépeau*, photographe : *Véro Boncompagni* ● REVOIR JULIE, p. 4, réalisation : *Jeanne Crépeau* ● AUTOBIOGRAPHE, p. 4, réalisation : *Claude Forin*, photographe : *chaudfroid/LesT.T.F.* ● REGARDS VOLÉS, p. 4, réalisation : *Benoît Pilon*, photographe : *Marcel Jean* ● ATOMIC SAKÉ, p. 5, réalisation : *Louise Archambault*, photographe : *Yanick Déry* ● LA PETITE HISTOIRE D'UN HOMME SANS HISTOIRE, p. 5, réalisation : *Jean-François Asselin*, photographe : *Annie Michel* ● AVANT LE JOUR, p. 5, réalisation : *Lucie Lambert*, photographe : *Nadine Beaudet* ● LE TEMPS ET LE LIEU, p. 6, réalisation : *Bernard Emond*, photographe : *Richard Gravel* ● LES SIAMOISES, p. 6, réalisation : *Isabelle Hayeur*, photographe : *Caroline Hayeur* ● LES FINS DE SEMAINE, p. 7, réalisation : *Catherine Martin*, photographe : *Carole Laganère* ● ANNA À LA LETTRE C, p. 7, réalisation : *Hugo Brochu*, photographe : *Nathalie Lamoureux* ● ATOMIC SAKÉ, p. 7, réalisation : *Louise Archambault*, photographe : *Yanick Déry* ● DU PIC AU COEUR, p. 8, réalisation : *Céline Baril*, photographe : *Véro Boncompagni* ● LE ROI DU DRUM, p. 8, réalisation : *Serge Giguère*, photographe : *Jean-François Bérubé* ● LES SAUFS CONDUITS, p. 9, réalisation : *Manon Briand*, photo : *photogramme du film* ● OPÉRATION SALAMI, p. 10, réalisation : *Malcolm Guy, Magnus Isaacsson, Anna Paskal*, photographe : *Caroline Hayeur* ● AUBE URBAINE, p. 11, réalisation : *Janine Gagné*, photographe : *Serge Giguère* ● DES LUMIÈRES DANS LA GRANDE NOIRCEUR, p. 12, réalisation : *Sophie Bissonnette*, photographe : *Martin Leclerc* ●

00:00:12



© 2000 Office national du film du Canada
Case postale 6100, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3H5
www.onf.ca/actc
I Imprimé au Canada